

Décret

Générale

modern

Décret n° 85-097/PRE portant clôture de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale.

n° 85-097/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
16 octobre 1985

Numéro JO
n° 9 du 31/10/1985

Date du numéro
31 octobre 1985

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ,CHEF DU GOUVERNEMENT VU Les lois constitutionnelles n°s 77- 001 et 77-002 du 27 juin 1977 .

TEXTE INTÉGRAL

Article premier : La session extraordinaire de l'Assemblée nationale du 24 octobre 1985 est déclarée close le même jour à 10 h 30.